



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction des enseignements et de la recherche
Département de la diversité des talents,
des concours et évaluations

**Décision portant nomination d'examineurs spécialisés pour les épreuves d'accès,
en 2021, au cycle préparatoire au concours interne d'entrée
à l'École nationale d'administration**

---=oOo=---

Le directeur de l'École nationale d'administration

- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 modifié relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'École nationale d'administration, notamment son article 19 ;
- VU la décision du 4 décembre 2020 autorisant l'ouverture en 2021 des épreuves d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration ;
- VU l'arrêté du 2 mars 2021 portant nomination de la présidente et des membres du jury chargés d'apprécier les épreuves pour l'accès en 2021 au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration ;

D E C I D E

Sont désignés en qualité d'examineurs spécialisés pour participer, avec les membres du jury, à la correction des épreuves d'admissibilité pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration de 2021 :

Mme Hawa BRUYERE, professeure agrégée en économie gestion ;
M. Jean-Pierre CAMBY, directeur adjoint des services de l'Assemblée nationale, hors cadre ;
Mme Tiphaine GARAT, ingénieure d'études ;
M. Jean-Baptiste LADAIQUE, inspecteur de l'éducation nationale hors classe ;
Mme Fabienne TOURNADRE, maître de conférences.

Fait à Strasbourg, le

Patrick GÉRARD